

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Procès-verbal du Conseil Municipal **Du 25 avril 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la Commune.

Étaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Serge MULLER - Melle Anne-Louise PICQ - Mme Denise WEBER - Mme Barbara SZABLEWSKI - Mme Delphine SENSER - M. Fernand BIEGEL - M. Frédéric HECTOR

Étaient excusés Mme Angèle WEINACKER - M. Jean-Pierre MONTALBANO – M. Pascal PENNERAD

Procurations : Mme Angèle WEINACKER donne procuration à Mme Denise WEBER

M. Jean-Pierre MONTALBANO donne procuration à M. Fernand BIEGEL

M. Pascal PENNERAD donne procuration à M. Michel GERARD

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07-04-2025

2 - Vote des taux des bases locales 2025. Complément Taxe d'habitation

3 - Attribution du marché de travaux pour la création d'une placette au centre du village

4 – Divers

Point supplémentaire : nichoir à hirondelles – Devis et demande de subvention Région Grand Est

1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07-04-2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 07/04/2025

2 - Vote des taux des bases locales 2025. Complément Taxe d'habitation

Pour rappel :

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état « N° 1259 » provenant de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle et contenant les informations nécessaires à la fixation du taux de répartition du produit attendu pour assurer l'équilibre du budget de l'exercice 2025.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2025 du vote des taux de bases locales la base d'imposition prévisionnelle 2025 pour la taxe d'habitation (TH) le montant indiqué est de 0 €.

De ce fait le taux de la taxe d'habitation n'avait pas été voté.

Un mail du bureau des finances locales, en date du 11 avril, nous demande de faire voter un taux de taxe d'habitation même en l'absence de bases prévisionnelles lors du prochain Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour 2025 le taux appliqué en 2024, à savoir :

- Taxe d'habitation 19,62 %

Les taux votés lors de la séance du 07 avril ne changent pas à savoir :

- Taxe foncière (bâti) 26,87 %
- Taxe foncière (non bâti) 34,43 %

3 - Attribution du marché de travaux pour la création d'une placette au centre du village

La Commune d'Altviller a lancé un appel d'offre le 18 mars 2025 en procédure adaptée ouverte. La clôture des offres était fixée pour le 11 avril 2025 à 11 H pour les travaux de « création d'une placette au centre du village ».

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre : Visconti TP et Bâti TP

Le marché se décompose d'un seul lot

Le rapport d'analyse de MATEC des offres a été présenté au Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les travaux à l'entreprise la mieux-disante à savoir :
SA BATI TP pour un montant de 109 682,98 HT soit 131 619,58 TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite de l'enveloppe de crédit inscrite au budget primitif 2025

4 – Divers

- Information sur les travaux du parvis de l'Eglise
- Démarrage de la création du fossé le long de la RD 22
- Information sur les demandes de subventions demandées pour les travaux de la placette
- Information sur le futur projet de méthanisation
- Affichage interdite sur les poteaux de signalisation
- Réunion d'information avec M. Frigerio le mardi 6 mai

**Point supplémentaire : nichoir à hirondelles – Devis et demande de subvention
Région Grand Est**

Lors de la séance du 17 février 2025 du Conseil Municipal le projet de l'implantation d'un nichoir à hirondelles avait été évoqué.

Des devis ont été demandés pour :

- La fabrication et l'installation d'une tour à hirondelles de fenêtres, montant : 4 500,00 € HT soit 5 400,00 € TTC de la société Nature Nichoirs
- La confection d'un massif en béton, montant : 1 280,00 € HT soit 1 536,00 € TTC de l'entreprise Bâti TP

Le CAUE de la Moselle nous accompagnera pour le montage du dossier de subvention « Mon village espace de biodiversité » de la Région Grand Est.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis :
- De la société Nature Nichoirs pour un montant de : 4 500,00 € HT soit 5 400,00 € TTC
- De l'entreprise Bâti TP pour un montant de : 1 280,00 € HT soit 1 536,00 € TTC
- De solliciter l'accompagnement du CAUE de la Moselle pour la demande subvention auprès de la Région Grand Est



ALTVILLER, le 28 avril 2025

Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE

N°	Objet de la délibération
1	Vote des taux des bases locales 2025. Complément Taxe d'habitation
2	Attribution du marché de travaux pour la création d'une placette au centre du village
3	<u>Point supplémentaire</u> : nichoir à hirondelles – Devis et demande de subvention Région Grand Est

Emargements

M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Claude DERU	M. André CLAMME
Mme Joëlle TALAGA	M. Fernand BIEGEL	Mme Delphine SENSER
M. Michel GERARD	M. Frédéric HECTOR	M. Jean-Pierre MONTALBANO Donne procuration à M. Fernand BIEGEL
M. Serge MULLER	M. Pascal PENNERAD Donne procuration à M. Michel GERARD	Melle Anne-Louise PICQ
Mme Barbara SZABLEWSKI	Melle Angèle WEINACKER Donne procuration à Mme Denise WEBER	Mme Denise WEBER